

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

COLLE THERMOFUSIBLE jaune 2 607 001 176

### Autres désignations commerciales

Bosch :  
2 607 001 176

### 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du produit et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Colle de construction

### 1.3. Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise : Robert Bosch Power Tools GmbH  
PT/EEI

Lieu : 70538 Stuttgart / GERMANY  
Internet: [www.bosch-pt.com](http://www.bosch-pt.com)

Responsable de la fiche de données de sécurité : sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro de téléphone d'urgence : INTERNATIONAL : +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h/24 - 7j/7- 365j/an)

## RUBRIQUE 2 : Identification des risques

### 2.1. Classification de la substance / du mélange

#### Classification (règlement (CE) n° 1272/2008) [CLP]

Le mélange n'est pas dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Remarque sur l'étiquetage

Les règlements CE/les législations nationales en vigueur s'imposent pas un étiquetage du produit.

### 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

## RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composition chimique

Constituants dangereux N° CAS : N° CE N° enregistrement REACH	Concentration	Classification	Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL), facteurs M et valeurs ETA	Autres informations
Acétate de vinyle 108-05-4 203-545-4 01-2119471301-50	0,1- < 1 %	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, inhalation, H332 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335	inhalation : ETA = 11,27 mg/l ; vapeur	EU OEL

Des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales peuvent s'appliquer pour les substances non classifiées.

## RUBRIQUE 4: Mesures de premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Retirer aussitôt les vêtements salis par des projections de colle fondue.

---

En cas d'indisposition, recourir à une assistance médicale.

**Après inhalation**

En cas d'inhalation de fumées ou de produits de décomposition provenant du produit chaud, aller dans un endroit bien aéré en cas de nécessité.

En cas d'indisposition, recourir à une assistance médicale.

**Après un contact avec la peau**

Si de la colle chaude pénètre dans l'œil, rincer l'œil avec une grande quantité d'eau froide, consulter un médecin.

**Après un contact avec les yeux**

Si de la colle chaude pénètre dans l'œil, rincer l'œil avec une grande quantité d'eau froide, consulter un médecin.

**Après une ingestion**

Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas essayer de provoquer un vomissement.

Consulter un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun autre danger connu.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter par un traitement symptomatique.

---

### **RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre les incendies**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), produit d'extinction sec.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange**

Produits de combustion possibles :

Gaz de soufre irritants, inflammables et toxiques.

#### **5.3. Remarques pour la lutte contre les incendies**

Porter un appareil respiratoire autonome étanche aux gaz.

Porter des vêtements de protection.

##### **Autres informations**

Refroidir avec un jeu d'eau les contenants exposés et pouvant représenter un danger.

Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la législation en vigueur.

---

### **RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Veiller à une aération suffisante.

Porter des équipements de protection individuelle

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter toute contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Si fondue, laisser la colle se solidifier.

La recueillir dans des récipients appropriés pour son élimination.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les mesures de protection (voir rubriques 7 et 8). Observer les informations sur l'élimination de la rubrique 13.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Mesures d'hygiène :**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin d'une utilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

##### **Remarques sur la protection contre les incendies et les explosions**

Aucune exigence particulière pour la protection contre les incendies.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences sur les lieux de stockage et les récipients**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien aéré. La température du lieu de stockage doit être comprise entre 5°C/40 °F et 30°C/85 °F.

##### **Autres indications sur les conditions de stockage**

Ne pas conserver des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux à proximité.

---

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**



---

Colle de construction

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Remarques supplémentaires sur les valeurs limites

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour l'Allemagne :

Substance [groupe de substances classifiées]	ppm	mg/m3	Type de valeur	Catégorie valeur à court terme / Remarque	Liste légale
Acétate de vinyle 108-05-4 [ACÉTATE DE VINYLE]	5	17,6	Valeur moyenne journalière	Indicatif	ECTLV
Acétate de vinyle 108-05-4 [ACÉTATE DE VINYLE]	10	35,2	Catégorie valeur à court terme / Remarque	Indicatif	ECTLV
Acétate de vinyle 108-05-4 [ACÉTATE DE VINYLE]			Catégorie pour valeurs d'exposition de courte durée	Catégorie I : Substances pour lesquelles l'action locale détermine les valeurs limites ou sensibilisants respiratoires.	TRGS 900
Acétate de vinyle 108-05-4 [Acétate de vinyle]	10	36	AGW :	2 Aucun risque de lésion fœtale n'est à redouter lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées (voir numéro 2.7).	TRGS 900
Acétate de vinyle 108-05-4 [Acétate de vinyle]			Désignation principale :	Résorptif par la peau	TRGS 900

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Nom de la liste	Compartiment environnemental	Durée d'exposition	Valeur				Remarque
			mg/l	ppm	mg/kg	Autres	
Acétate de vinyle 108-05-4	Eau douce		0,016 mg/l				
Acétate de vinyle 108-05-4	Eau marine		0,002 mg/l				
Acétate de vinyle 108-05-4	Eau (libération temporaire)		0,126 mg/l				
Acétate de vinyle 108-05-4	Sédiments (eau douce)		0,067 mg/kg				
Acétate de vinyle 108-05-4	Sédiments (eau marine)		0,007 mg/kg				
Acétate de vinyle 108-05-4	Sol		0,004 mg/kg				
Acétate de vinyle 108-05-4	Centrale d'épuration		6 mg/l				
Acétate de vinyle 108-05-4	Air						Aucun danger identifié

Acétate de vinyle 108-05-4	Prédateur						Aucun danger identifié
-------------------------------	-----------	--	--	--	--	--	------------------------

**Dose dérivée sans effet (DNEL) :**

Nom de la liste	Domaine d'utilisation	Voie d'exposition	Incidence sur la santé	Durée d'exposition	Valeur	Remarques
Acétate de vinyle 108-05-4	Salariés	Inhalation	Exposition aigu/passagère - effets systémiques		35,2 mg/m3	Aucun danger identifié
Acétate de vinyle 108-05-4	Salariés	Inhalation	Exposition aigu/passagère - effets locaux		35,2 mg/m3	Aucun danger identifié
Acétate de vinyle 108-05-4	Salariés	Cutané	Exposition prolongée - effets systémiques		0,42 mg/kg	Aucun danger identifié
Acétate de vinyle 108-05-4	Salariés	Inhalation	Exposition prolongée - effets systémiques		17,6 mg/m3	Aucun danger identifié
Acétate de vinyle 108-05-4	Salariés	Inhalation	Exposition prolongée - effets locaux		17,6 mg/m3	Aucun danger identifié

**Valeur limite biologique (BGW) :**

aucune

**8.2. Limitation et surveillance de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une bonne ventilation, surtout dans les espaces confinés.

**Mesures de protection et d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Protection des yeux et du visage**

Lunettes de sécurité avec protection latérale (EN 166).

**Gants de protection**

Porter des gants de protection anti-chaueur lors de la manipulation de colles chaudes (EN 407)

**Protection du corps**

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN 14605 pour les projections de liquide ou à la norme EN 13982 pour les poussières.

**Masques de protection**

En cas de dégagement de poussière, il est recommandé de porter un masque respiratoire approprié avec filtre à particules P (EN 14387).

Cette recommandation doit être adaptée en fonction des conditions environnantes.

**RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect physique	Solide
Forme de livraison	Cartouches
Couleur	Marron clair
Odeur	Résine dure

---

<b>Point de fusion</b>	<b>85 – 93 °C (185 – 199,4 °F)</b>
<b>Température de solidification</b>	<b>Pas applicable, le produit est solide</b>
<b>Début d'ébullition</b>	<b>Pas applicable, polymère solide, décomposition thermique à plus de 250 °C</b>
<b>Inflammabilité</b>	<b>Le produit n'est pas inflammable</b>
<b>Limites d'explosivité</b>	<b>Pas applicable, le produit est solide</b>
<b>Point de flamme</b>	<b>Pas de méthode, pas de point de flamme jusqu'à 200 °C.</b>
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	<b>Pas applicable, le produit est solide</b>
<b>Température de décomposition</b>	<b>Pas applicable, la substance/le mélange ne réagit pas avec lui-même, pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues</b>
<b>pH</b>	<b>Pas applicable, le produit n'est pas soluble dans l'eau</b>
<b>Viscosité (cinématique)</b>	<b>Pas applicable, le produit est solide</b>
<b>Viscosité, dynamique</b> (Brookfield ; appareil : RVT ; 160 °C (320 °F) ; fréq. rot : 5 tr/min ; broche n° : 27 ; cons : 100 % produit)	<b>12 500 – 30 000 mPa.s TE1002-208 ; viscosité selon Brookfield</b>
<b>Solubilité qualitative</b> (20 °C (68 °F) ; solv : eau)	<b>non soluble</b>
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	<b>Pas applicable</b> <b>Mélange</b>
<b>Pression de vapeur</b> (20 °C (68 °F))	<b>&lt; 0,1 hPa</b>
<b>Densité</b> (20 °C (68 °F))	<b>0,95 – 1,05 g/cm<sup>3</sup> Pas de méthode</b>
<b>Densité de vapeur relative</b>	<b>Pas applicable, le produit est solide</b>
<b>Limites d'explosivité</b>	<b>Pas applicable, le produit n'est pas une poudre</b>

## **9.2. Autres informations**

Aucun donnée disponible.

---

## **RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de décomposition en cas de stockage et d'utilisation conformes.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

### **10.3. Risques de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

### **10.4. Conditions à éviter**

Aucune en cas d'utilisation conforme

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune n'est connue.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en cas d'utilisation conforme.

## **RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas de données toxicologiques disponibles.

#### **Toxicité orale aiguë**

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	LD50	3 500 mg/kg	Rat	Pas spécifié

#### **Toxicité aiguë par voie cutanée**

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	LD50	7 440 mg/kg	Lapin	Pas spécifié

#### **Toxicité aiguë par inhalation**

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Atmosphère de test	Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	11,27 mg/l	Vapeur		Vapeur	Évaluation par expert
Acétate de vinyle 108-05-4	LC50	4 490 ppm	Vapeur	4 h	Rat	Pas spécifié

#### **Corrosion/irritation cutanée**

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	Pas irritant	4 h	Lapin	Ligne directive n° 404 OCDE (Irritation cutanée aiguë / Corrosion)

### Lésions ou irritation oculaires graves

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Résultat	Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	Pas irritant		Lapin	Ligne directive n° 405 OCDE (Irritation des yeux aiguë / Corrosion)

### Sensibilisation respiratoire/cutanée

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Résultat	Type de test	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	Pas sensibilisant	Modèle stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	Souris	Ligne directive n° 429 OCDE (Sensibilisation cutanée : essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques)

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	Négatif	Essai de mutation réverse sur des bactéries (p. ex. test d'Ames)	Avec et sans		Ligne directive n° 471 OCDE (Essai de mutation réverse sur des bactéries)
Acétate de vinyle 108-05-4	Incertain	Intrapéritonéal		Souris	Ligne directive n° 474 OCDE (Test du Micronoyau sur Érythrocytes de Mammifères)

### Cancérogénicité

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Résultat	Voie d'absorption	Durée d'exposition / Fréquence du traitement	Espèce	Sexe	Méthode
Acétate de vinyle 108- 05-4	Cancérogène	Modèle stimulation locale des ganglions	104 w 6 h/d, 5 d/w	Rat	Mâle / femelle	Ligne directive n° 453 OECD (Toxicité Chronique)

**COLLE THERMOFUSIBLE jaune 2 607 001 176**

00635-0038

		lymphatiques de souris				Combinée / Études de Carcinogénicité)
--	--	------------------------	--	--	--	---------------------------------------

**Reprotoxicité**

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Résultat / Valeur	Type de test	Voie d'absorption	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	NOAEL P 1000 ppm	Orale : eau potable	Rat	Ligne directive n° 416 OECD (Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations)	Acétate de vinyle 108-05-4

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique :**

Aucun donnée disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée :**

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Résultat / Valeur	Voie d'absorption	Durée d'exposition / Fréquence des utilisations	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	NOAEL 5000 ppm	Orale : eau potable	3 m Journalière	Rat	Ligne directive n° 408 OECD (Toxicité orale à doses répétées - rongeurs: 90 jours)

**Risque d'aspiration :**

Aucun donnée disponible.

**Expériences issues de la pratique**

**Autres observations**

Aucun risque sanitaire connu en cas d'utilisation conforme et de respect des règles générales en matière d'hygiène.

**RUBRIQUE 12 : Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Toxicité (poissons)**

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	LC50	26 mg/l	48 h	Leuciscus idus melanotus	Ligne directive n° 203 OCDE (Poisson,

					essai de toxicité aiguë)
Acétate de vinyle 108-05-4	NOEC	0,551 mg/l	34 d	Pimephales promelas	Ligne directive n° 210 OCDE (Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie)

### Toxicité (Daphnie)

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	EC50	12,6 mg/l	48 h	Daphnia magna	Ligne directive n° 202 OCDE (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Aucun donnée disponible.

### Toxicité (algue)

Le mélange est classifié d'après la méthode de calcul basée sur les constituants classifiés contenus dans le mélange.

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	NOEC	5,96 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ligne directive n° 201 OCDE (Algues, Essai d'inhibition de Croissance)
Acétate de vinyle 108-05-4	EC50	12,7 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ligne directive n° 201 OCDE (Algues, Essai d'inhibition de Croissance)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Constituants dangereux N° CAS :	Type de valeur	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	Facilement biodégradable	Aérobie	82 - 98 %	14 d	Ligne directive n° 301 C OCDE (Biodégradabilité facile :

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation modifié

Aucun donnée disponible.

---

**12.4. Mobilité dans le sol**

Constituants dangereux N° CAS :	LogPow	Température	Méthode
Acétate de vinyle 108-05-4	0,73	25 °C	Autres directives :

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme étant une substance PBT ou vPvB au sens du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucun donnée disponible.

**Autres informations**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

**RUBRIQUE 13 : Informations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandation**

Peut être incinéré en respectant la législation locale en vigueur.

Mais il convient de privilégier le recyclage.

#### Code d'élimination des déchets

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), mastics et encres d'impression ; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité) ; déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

#### Élimination des emballages contaminés et produits de nettoyage recommandés

Rapporter les récipients vides dans un centre de collecte local pour leur recyclage, récupération ou élimination.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent, après un nettoyage adéquat, être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés sont à éliminer comme le produit.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Transport par route (ADR/RID) ; transport maritime (IMDG) ; transport par voie aérienne (ICAO-TI/IATA-DGR) ; voies de navigation intérieures**

##### 14.1. Numéro ONU :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

##### 14.4. Groupe d'emballage :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

##### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

##### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

##### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

#### RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

##### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### Règlements UE

UE n° 649/2012 Pas applicable

REACH-SVHC pour homologation art. 59 Pas applicable

###### Réglementations nationales

Ordonnance sur les accidents majeurs : N° Pas concerné.

catalogue selon StörfallVO : Quantités seuils : Directive Pas concerné par la directive TA-Luft

technique relative au maintien de la pureté de l'air l" (TA-Luft) : Part : classe de Règle des mélanges selon la VwVwS, annexe 4, n° 3  
pollution des eaux : état

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

#### RUBRIQUE 16 : Autres informations

##### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)



---

IATA/ICAO = Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)  
MARPOL = Convention internationale concernant la pollution de la mer

---

IBC = Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
(Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des substances chimiques)

CAS = Chemical Abstract Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service)

EN = European norm (Norme européenne)

ISO = International Organization for Standardization  
(Organisation internationale de normalisation)

DIN = Deutsche Industrie Norm (norme industrielle allemande)

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)

H225 Liquides et vapeurs facilement inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Irritant pour les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

LD = Dose létale

LC = Concentration létale, EC = Concentration effective

IC = Concentration inhibitrice médiane

#### Autres informations

Les données des rubriques 4 à 8 et 10 à 12 ne s'appliquent en partie pas à l'utilisation et à l'emploi régulier du produit (consulter à ce sujet les informations d'utilisation et les informations sur le produit) mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces informations ne décrivent que les exigences de sécurité du/des produit/s et se basent sur l'état actuel des connaissances.

Les spécificités relatives à la livraison figurent dans la fiche produit correspondante.

Ces données ne représentent pas une garantie pour les caractéristiques du/des produit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable ; n.d. = non déterminé)

---

*(Les données relatives aux ingrédients dangereux sont issues de la dernière version de la fiche de données de sécurité du sous-traitant.)*